

Brevet N°

84470

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

du 15 novembre 1982

Titre délivré :

13 JUIN 1984

L-2768



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

Wilkinson Sword Limited, Sword House, Totteridge Road, High Wycombe, Buckinghamshire, England, représentée par Monsieur Jean Waxweiler, 21-25 Allée Scheffer, Luxembourg, agissant en qualité de mandataire

dépose(nt) ce quinze novembre mil neuf cent quatre-vingt-deux (3)
à 15,00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :
Aiguiseurs pour couteaux (4)

2. la délégation de pouvoir, datée de Langley, Slough le 29 octobre 1982.

3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;
4. 1 planches de dessin, en deux exemplaires;

5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
le quinze novembre mil neuf cent quatre-vingt-deux

déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l(es) inventeur(s) est (sont) :
Alan Kenneth Pittaway, 116A Brands Hill Avenue, Terriers, High Wycombe, Buckinghamshire, England (5)

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de
(6) brevet 'invention déposée(s) en (7) Grande Bretagne
le 26 novembre 1981 sous le No. 81.357.02 (8)

au nom de Wilkinson Sword Limited (9)

élit(é)sent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
Jean Waxweiler, 21-25 Allée Scheffer, Luxembourg (10)

solicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les
annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à 18 mois. (11)

Le mandataire

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :



Pr. le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes,
p. d.

à 15,00 heures

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il a lieu «représenté par ...» agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant original — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

REVENDICATION DE PRIORITÉ

L-2768

Dépôt de la demande de brevet

en Grande Bretagne

du 26 novembre 1981 sous le numéro 81.35702

MEMOIRE DESCRIPTIF

DEPOSE A L'APPUI D'UNE DEMANDE

DE BREVET D'INVENTION

AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

par: Wilkinson Sword Limited

pour: Aiguiseurs pour couteaux

"Aiguiseoirs pour couteaux"

La présente invention est relative à des aiguiseoirs pour couteaux, plus particulièrement à des aiguiseoirs du type compris dans un support pour couteau , dans lequel ce dernier est mis en place 5 lorsqu'on ne l'utilise pas.

Dans de tels supports , l'aiguiseoir de lame est localisé de manière que l'introduction du couteau dans un tel support et/ou l'action d'enlèvement du couteau hors de ce support déplacent le tranchant 10 par rapport au dispositif d'aiguisage pour assurer une action d'aiguisage.

Suivant la présente invention, on prévoit un aiguiseoir pour couteaux comprenant un support pour un couteau lorsque ce dernier n'est pas utilisé, un 15 dispositif d'aiguisage pour aiguiser le tranchant du couteau à la suite de l'action d'introduction de ce couteau dans le support et/ou de l'action d'enlèvement du couteau hors de ce support, et un dispositif pour faire varier sélectivement l'efficacité du 20 dispositif d'aiguisage lors de son action sur le tranchant, jusqu'au point de rendre même ce dispositif d'aiguisage inopérant.

L'invention prévoit en outre un aiguiseoir pour couteaux , comprenant un support pour un couteau,

un dispositif d'aiguisage agissant sur le tranchant du couteau lorsque celui-ci est retiré du support et/ou replacé dans celui-ci, et un dispositif pour faire varier sélectivement la pression de contact du tranchant avec le dispositif d'aiguisage pour modifier le degré d'aiguisage se réalisant durant l'enlèvement et/ou la remise en place du couteau.

Une autre caractéristique de l'invention consiste à prévoir un dispositif pour enlever les particules quelconques qui peuvent adhérer au couteau à la suite de l'action d'aiguisage.

L'invention pourra être mieux comprise encore grâce à la description suivante d'une forme de réalisation d'un aiguiseoir pour couteaux suivant la présente invention, cette description étant donnée à titre d'exemple seulement avec référence aux dessins non limitatifs annexés.

La Figure 1 est une vue latérale en coupe de l'aiguiseoir dans lequel un couteau a été mis en place.

La Figure 2 est une vue en perspective de l'aiguiseoir avant son assemblage.

On peut voir sur les dessins que, dans cette forme de réalisation, le support comporte une base 10 avec des parois latérales 10a et une paroi extrême 10b, ce support recevant la lame de couteau 11 qui est introduite par une ouverture 12a dans un logement 12 localisé au voisinage de l'extrémité du support, qui est opposée à la paroi extrême 10b. Un ressort 13 est prévu intérieurement à la paroi supérieure du logement 12 pour recevoir le contact du bord non cou-

pant 11a de la lame 11 afin de pousser celle-ci vers le bas. L'aiguiseoir est localisé dans la base 10 du support à l'intérieur du logement 12, et comprend une meule abrasive 14 , par exemple en carbure de tungstène , comportant deux faces biseautées formant une rainure à section en V tout autour de la périphérie de cette meule 14. Celle-ci est montée excentriquement sur un axe 15 qui porte un bouton de réglage 16. En faisant tourner le bouton 16, la périphérie de la meule 14 est déplacée progressivement vers le haut ou vers le bas par rapport à la base 10.

Lorsque le bouton 16 se trouve à une extrémité de son parcours, la surface de la meule 14 ne sera pas en contact avec le tranchant 11b lorsque celui-ci est introduit dans l'ouverture 12a du logement ou en est retiré. Lorsque le bouton 16 est amené à tourner depuis cette position, la surface de la meule 14 sera progressivement élevée , en augmentant la pression appliquée par le ressort 13 sur la surface supérieure 11a de la lame et en provoquant une augmentation de la pression existant entre le tranchant 11b et la surface de la meule 14, ce qui a pour résultat une augmentation de l'action d'aiguisage. La coopération du bouton 16 avec le logement 12 peut être telle que ce bouton se déplace par degrés avec une action d'arrêt à déclic.

Une caractéristique facultative supplémentaire consiste à prévoir un dispositif pour enlever des particules pouvant se trouver sur le couteau, durant l'introduction de la lame dans le support et/ou durant son enlèvement. Un tel dispositif peut se

présenter sous forme d'une paire de brosses 17 montées sur la base 10 pour entrer en contact avec les côtés respectifs du tranchant 11b de la lame 11 après passage de ce tranchant sur la meule d'aiguisage 14

5 durant l'enlèvement. Ces brosses 17 serviront également à enlever les particules libres lors de l'introduction de la lame 11. En outre ou à titre de variante, on peut prévoir un dispositif magnétique dans un châssis amovible 18 que l'on peut glisser sur la base 10 pour qu'il entre en contact avec le logement 12, de manière que les particules métalliques quelconques restant sur le tranchant après l'action d'aiguisage soient attirées à l'écart de ce tranchant sur le dispositif magnétique lorsque le couteau est enlevé.

15 Un tel dispositif magnétique peut se présenter, par exemple, sous forme d'aimants 19 convenablement disposés ou bien sous forme de particules aimantées prévues dans une pièce moulée en matière plastique, qui constitue le châssis 18. Dans l'un ou l'autre

20 de ces agencements, le châssis 18 peut être enlevé de temps en temps de la base 10 par glissement , afin de séparer les particules métalliques ou d'autres matières indésirables , qui se sont accumulées dans ce châssis.

25 Bien que l'aiguiseoir décrit ait été considéré comme se présentant sous forme d'une meule, on comprendra qu'il peut avoir d'autres formes appropriées, par exemple la forme de barres croisées de matière abrasive, d'utilisation connue, ces barres pouvant

30 être amenées à basculer, ou bien élevées et abaissées, pour modifier le degré d'aiguisage.

REVENDICATIONS

1. Aiguiseoir pour couteaux , comprenant un support (10) pour le couteau, un dispositif d'aiguisage (14) pour l'aiguiseage du tranchant (11b) du couteau (11) lorsque ce dernier est retiré du support et/ou 5 remis en place dans celui-ci, caractérisé en ce qu'il comprend un dispositif (15, 16) permettant de faire varier sélectivement l'efficacité du dispositif d'aiguisage pour l'aiguiseage du tranchant, même au point de rendre ce dispositif d'aiguiseage inopérant , du- 10 rant l'enlèvement et/ou la remise en place du couteau.

2. Aiguiseoir pour couteaux suivant la revendication 1, comportant un logement présentant une ouverture à travers laquelle on fait passer le couteau pour le mettre en place dans le support, caractérisé en ce qu'il comprend un dispositif (13) prévu 15 dans le logement pour pousser le tranchant du couteau en contact avec le dispositif d'aiguiseage durant le passage de ce couteau à travers l'ouverture.

3. Aiguiseoir pour couteaux suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend un dispositif élastique (13) destiné à pousser le tranchant du couteau en contact avec le dispositif d'aiguiseage durant la mise en place du couteau dans le support. 20

4. Aiguiseoir pour couteaux suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le dispositif d'aiguiseage est rotatif et est monté excentriquement sur son axe de rotation (15), de sorte que le degré de contact entre le tranchant 25 et ce dispositif d'aiguiseage peut être modifié par 30

rotation de ce dernier.

5. Aiguiseoir suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le dispositif d'aiguisage est une meule présentant une périphérie rainurée formant des faces opposées, chacune de celles-ci étant destinée à recevoir une face correspondante d'un couteau.

6. Aiguiseoir pour couteaux suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en 10 ce qu'il comporte un dispositif (17, 19) destiné à enlever les particules du tranchant lorsque le couteau est retiré du support.

7. Aiguiseoir pour couteaux suivant la revendication 6, caractérisé en ce que le dispositif 15 d'enlèvement des particules consiste en au moins une brosse (17).

8. Aiguiseoir pour couteaux suivant la revendication 6, caractérisé en ce que le dispositif d'enlèvement des particules est un dispositif magnétique 20 (19).

9. Aiguiseoir pour couteaux, tel que décrit ci-dessus et/ou illustré par les dessins annexés.

